

« Au nom de Dieu, clément et miséricordieux.

Terre des messages divins révélés à l'humanité, la Palestine est le pays natal du peuple arabe palestinien. C'est là qu'il a grandi, qu'il s'est développé et qu'il s'est épanoui. Son existence nationale et humaine s'y est affirmée, dans une relation organique ininterrompue et inaltérée, entre le peuple, sa terre et son histoire.

Continuellement enraciné dans son espace, le peuple arabe palestinien a forgé son identité nationale, et s'est élevé, par son acharnement à la défendre, jusqu'au niveau de l'impossible... En dépit de la fascination suscitée par cette terre ancienne et par sa position cruciale à la charnière des civilisations et des puissances, en dépit des visées, des ambitions et des invasions qui ont empêché le peuple arabe palestinien de réaliser son indépendance politique, l'attachement permanent de ce peuple à sa terre a néanmoins imprimé au pays son identité et au peuple son caractère national.

Inspiré par la multiplicité des civilisations et la diversité des cultures, y puisant ses traditions spirituelles et temporelles, le peuple arabe palestinien s'est développé dans une complète unité entre l'homme et son sol. Sur les pas des prophètes qui se sont succédés sur cette terre bénie, c'est de ses mosquées, de ses églises et de ses synagogues que se sont élevés les louanges au Créateur et les cantiques de la miséricorde et de la paix.

En dépit de l'injustice historique imposée au peuple arabe palestinien, qui a abouti à sa dispersion et l'a privé de son droit à l'autodétermination au lendemain de la résolution 181 (1947) de l'Assemblée générale des Nations unies recommandant le partage de la Palestine en deux États, l'un arabe et l'autre juif, il n'en demeure pas moins que c'est cette résolution qui assure, aujourd'hui encore, les conditions de légitimité internationale qui garantissent également le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l'indépendance.

Avec l'Intifada, et l'expérience révolutionnaire accumulée, le temps palestinien est parvenu au seuil d'un tournant historique décisif. Le peuple arabe palestinien réaffirme aujourd'hui ses droits inaliénables et leur exercice sur le sol palestinien.

Conformément aux droits naturels, historiques et légaux du peuple arabe palestinien à sa patrie, la Palestine, et fort des sacrifices des générations successives de Palestiniens pour la défense de la liberté et de l'indépendance de leur patrie,

Sur la base des résolutions des sommets arabes,

En vertu de la primauté du droit et de la légalité internationale incarnées par les résolutions de l'Organisation des Nations unies depuis 1947,

Exerçant le droit du peuple arabe palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté sur son sol.

Le Conseil national palestinien, au nom de Dieu et au nom du peuple arabe palestinien, proclame l'établissement de l'État de Palestine sur notre terre palestinienne, avec pour capitale Jérusalem. »

Yasser Arafat, 10 octobre 1988